

Conditions d'annulation et règlement

Séjours de jeune et détox :

*Virement de l'acompte 50% du séjour à l'inscription(paiement en ligne ou virement bancaire)+ 50% de l'hébergement(chèque à l'ordre de maison de Joséphine hameau de l'église 05600 Risoul en précisant date de séjour)

Solde du séjour à régler 15 jours avant le séjour par virement , hébergement sur place par chèque , pas de CB.

Si annulation >30 jours du séjour remboursement intégral de l'acompte.

Si annulation entre 20 et 30 jours 50% remboursé.

Si annulation moins de 20 jours acompte perdu .

Remboursement de l'acompte en totalité si l'accompagnant ou le gîte annule le séjour.

*COVID : toute réservation en période de confinement sera annulable et remboursable.

Si vous êtes positif au Covid 19 pour le début du séjour, vous devez présenter un justificatif (test PCR) pour être remboursé de l'acompte.

Annulation du séjour par l'accompagnant positif au covid , remboursement intégral de l'acompte.